# La Métropole de Lyon se dote d'une Charte des espaces publics pour répondre aux défis urbains, environnementaux et sociétaux actuels



La Métropole de Lyon se dote d'une Charte des espaces publics pour répondre aux défis urbains, environnementaux et sociétaux actuels La Métropole de Lyon se dote d'une Charte des espaces publics, cadre commun qui fixe les grandes orientations d'aménagement des espaces publics métropolitains. C'est l'aboutissement d'un processus de co-construction de 2 ans avec les maîtres d'ouvrages pour répondre aux grandes préoccupations climatiques ou sociétales : adapter les villes au réchauffement climatique, inclure les usages de chacune et chacun, décarboner les mobilités...

La Charte des espaces publics est la déclinaison concrète des ambitions portées par la Métropole et ses partenaires dans les projets d'espaces publics : rues, places, parcs. Elle donne un cadre commun aux parties prenantes des projets : élus, services, professionnels de l'aménagement.

« La Métropole de Lyon engage depuis plusieurs années un effort conséquent pour l'entretien et l'aménagement de son patrimoine de voies et d'espaces publics, avec plus de 200 projets réalisés en simultanés en maîtrise d'ouvrage directe. À travers cette charte, nous souhaitons donner cette impulsion générale en matière d'aménagements qui concilie les impératifs pour le climat, la diversité des usages et l'inclusivité, tout en favorisant l'expression de la singularité des identités locales, qu'elles soient paysagères, urbaines ou patrimoniales. » Béatrice Vessiller, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'urbanisme et du cadre de vie et Fabien Bagnon, Vice-Président de la Métropole de Lyon délégué à la voirie et aux mobilités actives.

## Documents

La Charte des espaces publics - Métropole du Grand Lyon

La Charte, au service d'une politique des espaces publics partagée et opérationnelle.

La Métropole de Lyon a lancé en 2022 l'élaboration d'une Charte des espaces publics, un cadre commun qui fixe les grandes orientations politiques de la Métropole en matière d'aménagement d'espaces publics.

### **UNE DÉMARCHE PARTENARIALE, TRANSVERSALE ET COLLABORATIVE**

Lors d'un séminaire de cadrage en janvier 2022, 15 vice-présidents ont défini conjointement six défis, expression des ambitions politiques de la Métropole. Une démarche transversale s'est ensuite engagée

avec les maîtres d'ouvrage des espaces publics du territoire pour poser et partager ces grandes orientations et réfléchir ensemble aux modalités de mise en œuvre. Plus de 500 personnes (élus, techniciens, partenaires...) ont été invitées aux temps forts de ce projet : séminaire de lancement le 5 mai 2022 et ateliers au printemps. Les 200 participants, partageant leurs expériences, ont ainsi contribué à alimenter le contenu de la Charte. Enfin, un travail d'écriture, accompagné d'un processus de relecture collaboratif a permis d'aboutir au présent document, délibéré en conseil métropolitain.

### **UNE CHARTE OPÉRATIONNELLE**

En identifiant des actions clés, la Charte vise à faciliter la déclinaison concrète des ambitions portées par la Métropole et ses partenaires dans les projets d'espaces publics. Sans prétendre réduire la complexité propre à chaque situation, elle donne aux parties prenantes des projets - élus, services, professionnels de l'aménagement - un cadre commun pour conduire les réflexions préalables, procéder aux arbitrages et évaluer les propositions. Les participants ont aussi produit en ateliers des pistes d'actions innovantes pour mettre en œuvre les espaces publics de demain en réponse aux 6 défis. Parmi elles, des expérimentations ont vocation à être intégrées au sein de projets opérationnels. Si elles donnent satisfaction, elles pourront être partagées et dupliquées à l'échelle du territoire métropolitain. La Charte des espaces publics est donc le reflet d'une politique des espaces publics partagée, affirmée et opérationnelle.

# Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Paysage/Espaces verts
Auteur
Métropole du Grand Lyon
Écrit le
2023
Date de publication



Consulter la ressource Liens utiles Communiqué de presse